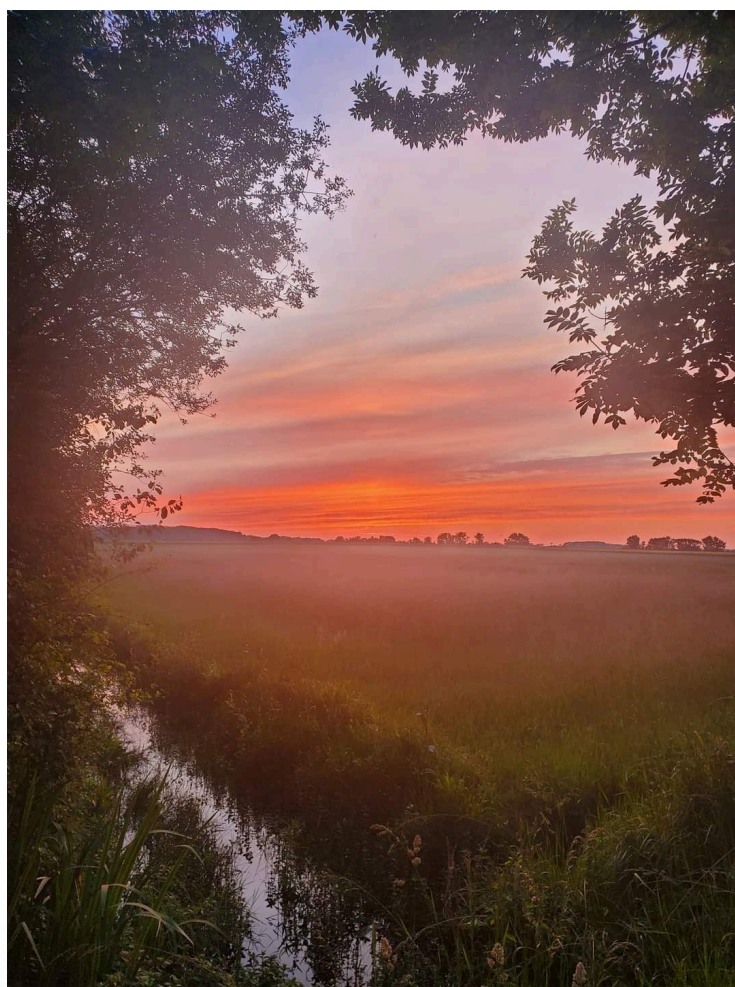


L'Echo des Grands-Bois



Bulletin Municipal



- N° 44 - Juillet 2025

SOMMAIRE

PAGES

Mot du Maire	p3
Infos mairie	p4 - 5
Location salles	p6
Bien vivre à Mairé L'Evescault	p7
Budget	p8 - 9
Le Foyer Rural	p10 - 11
La Bibliothèque Municipale	p12 - 13
L'APE	p14
L'AICA	p15
Infos légales	p16 - 17
Focus travaux	p18 - 19
Les champignons	p20 - 21
La haie d'honneur	p22 - 23
De la ville à la campagne	p24
FREDON	p25
Les aurores boréales chez nous	p26 - 28
France services	p29
Gestion des déchets	p30 - 31
Numéros utiles	p32



Le mot du Maire

*L*e printemps revient avec ses aléas climatiques propices au jardinage.

Les travaux de réparation du réseau d'eau pluviale, en sortie du bourg en partant vers Chenay, sont terminés et il nous faudra maintenant nous pencher sur la réfection de la partie haute, c'est à dire sous le trottoir de la rue centrale du bourg. Je pense que cela nécessitera une étude plus approfondie qui intégrera l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, sans oublier le cheminement en voie partagée entre les voitures, les camions, les tracteurs, les vélos et les piétons. Il faudra aussi étudier et intégrer la sécurité de tous ces cheminements.

Au printemps, un grand nombre de travaux sont à réaliser simultanément par nos employés : il faut boucher les trous dans la voirie avant que notre prestataire vienne réaliser le Point A Temps Automatique (PATA), mais il faut aussi tondre les pelouses, le stade, le cimetière, et aussi les bords de routes. Je vous demande d'être patients, car le travail ne manque pas et l'herbe pousse sans arrêt.

L'école est maintenant installée dans l'ancien logement de fonction, où se trouvent désormais le dortoir de la classe maternelle, la bibliothèque de l'école et le bureau de la directrice. La fermeture d'une classe est annoncée à la rentrée scolaire de septembre 2025, ce qui n'est pas de bon augure pour les années qui viennent. Nous n'avons enregistré que 4 naissances par an sur la commune durant les trois dernières années.

Le déplacement de l'école nous permet de réaménager le secrétariat de la mairie. Les travaux sont engagés. Il nous faut passer par des artisans afin de rénover l'électricité, les huisseries et les peintures, avant de réinstaller le mobilier.

Le matériel d'entretien est récent et nous met à l'abri d'investissement pendant quelques années.

Le projet d'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable sur nos toits est en cours de traitement par le SIEDS. L'éclairage autour de la salle des fêtes va être réhabilité avec des ampoules à basse consommation d'énergie et des détecteurs de présence. L'objectif étant de minimiser la consommation d'électricité.

Nous sommes en interrogation sur la construction d'une maison de service public sur le lotissement : Soit d'une Maison d'Assistante Maternelle, soit d'un bâtiment qui comporterait des appartements de petite capacité. L'objectif de cette réflexion est de faire décoller ce lotissement afin de le rendre attractif.

En matière d'animation, les années se suivent et se ressemblent puisque le Foyer Rural est toujours là pour porter les activités locales et la commune vous invite au repas du 14 juillet dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Ce bulletin municipal a pour but de vous informer sur les décisions de l'assemblée municipale mais aussi sur des activités des services publics locaux. Ces services dont nous avons tous besoin, afin que la vie soit plus agréable dans nos territoires ruraux.

Je déplore que certaines décisions à portée légale ou réglementaire restent principalement dirigées vers l'organisation des villes et des métropoles. En effet, depuis 50 ans, on y entasse les services, l'industrie et l'habitat ce qui fait qu'il devient difficile d'y circuler, d'y stationner et même d'y respirer sainement quand, dans le même temps, le milieu rural se désertifie et nous n'avons aucun moyen pour y faire face.



Derrick Barillot

Votre mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert le **lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h.**



05.49.07.62.68



mairie-mairelevescault@paysmellois.org



www.maire-levescault.fr



Mairé L'Evescault

Etat Civil



Carnet rose, nous avons eu plusieurs naissances.

Bienvenue à Joy, Loïs, Rosalia, Romy et Judith, nous leur souhaitons tous nos vœux.



2 mariages ont été célébrés cette année. Nous adressons de nouveau nos sincères félicitations aux jeunes mariés !



Nous avons eu 5 décès à déplorer sur notre territoire. Nous renouvelons nos sincères condoléances à leurs proches ainsi qu'à leurs amis.

Passeport Loisirs

Afin d'aider les jeunes à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, le Conseil Municipal a créé le "Passeport Loisirs" depuis le 1er janvier 2011. Ce dispositif s'adresse aux jeunes domiciliés dans la commune de Mairé L'Evescault et qui sont âgés de moins de 19 ans.

Cette aide est attribuée sans conditions de ressources et vient en déduction du coût de l'adhésion ou de la licence délivrée par une Association du Pays Mellois à caractère sportif ou culturel. L'aide est d'un montant de trente euros ou du montant réel de la dépense si celle-ci est inférieure.

La demande est téléchargeable sur le site internet de la commune (*menu Vie pratique*) ou à demander à la mairie.



Journée Défense et Citoyenneté

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal





Tarifs de location des salles communales



Location de la Salle des Fêtes

Période du 1er mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
Particuliers habitant la commune de Mairé L'Evescault		Particuliers n'habitant pas la commune de Mairé L'Evescault		Particuliers habitant la commune de Mairé L'Evescault		Particuliers n'habitant pas la commune de Mairé L'Evescault	
Salle	Cuisine	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
60€	50€	150€	60€	100€	50€	250€	60€

Période du 1er mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
Associations de la commune de Mairé L'Evescault		Associations hors commune de Mairé L'Evescault		Associations de la commune de Mairé L'Evescault		Associations hors commune de Mairé L'Evescault	
Salle	Cuisine	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine	Salle	cuisine
60€	gratuit	120€	60€	100€	gratuit	200€	60€

Un chèque de caution de 600.00 € sera demandé pour chaque location.

Location de la petite salle "La Boulite"

- Particuliers et Associations de la Commune : 30.00€
- Location aux jeunes de la Commune : 10.00€
- Particuliers et Associations hors commune : 40.00€

L'occupation par les associations de la Commune est gratuite lorsqu'elle est sans but lucratif.

Une caution de 150.00€ sera demandée pour chaque location.



Bien vivre ensemble à Mairé L'Evescault C'est l'affaire de chacun



Nuisances sonores

Les **travaux bruyants** de bricolage ou de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants, comme tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse ou autres **sont à effectuer** :



- * **En semaine**: de **8h à 12h** et de **14h à 19h**
- * **Le samedi** : de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- * **Le dimanche et jours fériés** : de **10h à 12h**



Le **non-respect de ces horaires** est puni d'une **amende de 5e classe de 1500€ max.**

Arrêté Préfectoral

Troubles du voisinage



Peu importe l'heure du jour, un trouble anormal de voisinage s'il est répétitif ou intensif ou qui dure dans le temps.

Il peut s'agir du bruit causé par:

- * Un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, chant, fête)
- * Une chose (instrument de musique, téléviseur, pétard et feu d'artifice)
- * Un animal (abolement)



Entretien du jardin



Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit même avec un incinérateur.

Cela peut vous exposer à une **amende de 750 €**.

Vous avez la **possibilité de les composter**, de **les broyer**, ou de **les déposer en déchetterie**.

Les haies, arbres, arbustes, branches et racines doivent être **régulièrement taillés ou élagués à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées** de manière à ce qu'ils **n'empiètent pas sur la voie publique ou sur la parcelle voisine** avec une **hauteur limitée à 2 mètres**.

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les lignes (EDF, téléphonie, éclairage public).

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public.

Article R116-2-5e du code de la voirie routière



Dépôt sauvage

Est considéré comme **"dépôt sauvage"**, le fait d'abandonner, de déposer, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements prévus à cet effet, **ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit**.

Un dépôt sauvage expose à une contravention de 5e classe punie d'une **amende de 1500€**, de plus c'est une infraction pouvant faire l'objet de **poursuites pénales**.

Code de l'environnement



Budget Municipal

Section Fonctionnement

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		DEPENSES
	prévu 2024	réalisé 2024	prévu 2025
Fournitures courantes	69 200,00	63 778,23	69 000,00
Bibliothèque	1 000,00	837,67	1 000,00
Locations	8 000,00	1 350,00	2 000,00
Travaux	86 000,00	46 709,43	83 500,00
Entretien et Maintenance	18 000,00	25 065,80	26 000,00
Charges et Services	57 770,00	74 018,26	36 630,00
Dépenses Ressources Humaines	138 580,00	128 198,88	138 600,00
Charges élus	48 500,00	47 057,84	48 500,00
Subventions aux associations, Aide Sociale	4 200,00	2 337,00	3 200,00
Intérêts Emprunts et ligne trésorerie	10 170,00	9 109,32	10 500,00
Impôts, FNGIR	35 265,00	33 324,00	35 127,00
Virement Investissement			30 000,00
TOTAL	476 685,00	431 786,43	484 057,00

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		RECETTES
	prévu 2024	réalisé 2024	prévu 2025
Recettes de Services	5 235,00	37 675,90	4 210,00
Impôts locaux	126 000,00	130 508,00	131 000,00
Fonds Compensation TVA(FCTVA)	7 100,00	7 178,83	9 960,00
Dotations Etat, compensation, recettes fiscales	267 000,00	282 495,49	255 387,00
Locations (terres, logements,salles)	18 950,00	24 451,72	18 600,00
Remboursement rémunérations	2 400,00	143,84	4 900,00
Report excédent 2024	50 000,00	50 000,00	60 000,00
TOTAL	476 685,00	532 453,78	484 057,00

EXCEDENT 2024:

100 667,35

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter sur l'excédent de fonctionnement de 100 667.35€, réparti de la manière suivante:

- * 60 000.00€ en fonctionnement
- * 40 667.35€ en investissement



Section Investissement

SECTION D'	INVESTISSEMENT		DEPENSES
	prévu 2024	réalisé 2024	prévu 2025
Remboursement capital emprunts	25 000,00	12 003,80	21 500,00
Subvention Budget Lotissement	177 000,00		195 074,00
Travaux Voirie et Réseaux	85 000,00	84 777,96	84 000,00
Travaux Bâtiments	15 000,00		20 000,00
Caution logement locatif	500,00		500,00
Moins values		11 060,00	
Installation générale (électricité,citernes incendie)	44 000,00	44 393,76	5 000,00
Matériels	50 000,00	56 892,48	7 500,00
TOTAL	396 500,00	209 128,00	333 574,00

SECTION D'	INVESTISSEMENT		RECETTES
	prévu 2024	réalisé 2024	prévu 2025
Emprunt	74 427,49	40 000,00	81 560,97
Fond Compensation TVA (FCTVA)	20 000,00	20 762,80	11 247,00
Taxe Aménagement	1 200,00	699,37	336,00
Subventions Etat, Région, Département	77 000,00		73 996,00
Caution logement locatif	500,00		500,00
Reprise matériels		19 560,00	
Vente terrains	16 000,00	16 000,00	
Virement section fonctionnement			30 000,00
Excédent Fonctionnement 2024	48 358,24	48 358,24	40 667,35
Excédent Investissement 2024	159 014,27	159 014,27	95 266,68
TOTAL	396 500,00	304 394,68	333 574,00

EXCEDENT 2024:

95 266,68



L'intégralité du budget est consultable sur le site de la mairie



Une année avec le Foyer Rural de Mairé-L'Évescault : entre souvenirs, spectacles et convivialité

Nostalgie des Nuits Romanes – Vendredi 25 août 2024



Le village de Mairé-L'Évescault a vibré cet été au rythme d'une soirée exceptionnelle, inspirée de l'esprit des Nuits Romanes. Le vendredi 25 août, plus de 450 spectateurs ont répondu présents à l'invitation du foyer rural, pour une soirée mêlant spectacles, rencontres et partage.

Dès **18h30**, la buvette et la restauration rapide ont accueilli les premiers arrivants dans une ambiance détendue. Une **trentaine de bénévoles**, parmi lesquels **habitants, élus et membres du foyer**, se sont mobilisés pour assurer la réussite de cet événement.

Côté scène, les **Reffan'os**, clowns originaires de Châtillon-sur-Thouet, ont ouvert la soirée avec une première partie burlesque. Puis, la **compagnie Cercle de Feu**, venue de Bretagne, a littéralement embrasé le public avec un spectacle mêlant danse, lumière et pyrotechnie, dans une mise en scène envoûtante.

Une saison culturelle éclectique, festive et renouvelée

L'année a été marquée par une riche programmation culturelle, qui a su fédérer toutes les générations.

Théâtre à la salle des fêtes de Mairé-L'Évescault – Hiver 2025



Du 31 janvier au 9 février 2025, le théâtre a investi la scène locale. La **troupe des jeunes**, composée de **11 comédiens âgés de 7 à 16 ans**, a proposé deux pièces : *Panique au Palace* d'Anne-Sophie Nédélec, et *Le Braquignol* d'Olivier Tourancheau, offrant au public un regard frais et drôle sur des situations rocambolesques.

Les **adultes** ont, quant à eux, interprété *Le tablier, le képi et la soutane* de Jérôme Dubois, une comédie truculente où certains rôles étaient joués en patois. Au total, **588 entrées payantes** ont été comptabilisées sur les **six représentations**. Les programmes avaient été magnifiquement illustrés par les enfants des deux sites scolaires de Mairé-L'Évescault et Clussais La Pommeraie. Les bénéfices de la vente des programmes ont été reversés aux écoles du R.P.I



Cirque en famille – Vendredi 21 février 2025

Le **Cirque en Scène** de Niort a émerveillé petits et grands avec **Pas si bête**, un **spectacle sans animaux mais plein de poésie et d'humour**. Pendant 50 minutes, **deux artistes talentueux** ont revisité l'univers du cirque à travers la musique, la manipulation d'objets, les acrobaties et la comédie. Un moment rare, salué par près de **200 spectateurs**, enfants et adultes confondus.

Soirées thématiques autour du monde

- **Soirée marocaine – Vendredi 14 mars 2025** : Isabelle, habitante et adhérente du foyer rural, a partagé son voyage **au Maroc** lors d'une soirée chaleureuse ponctuée de témoignages et de découvertes culturelles.
- **Soirée écossaise – Samedi 29 mars 2025** : Organisée par Darren, membre actif du foyer, cette soirée a été une **véritable immersion dans la culture écossaise**. **Soupe, haggis (y compris végétarien), desserts maison, musiques et danses traditionnelles** ont enchanté les 150 convives venus de toutes nationalités : Français, Britanniques, Hollandais, Catalans, Allemands, Italiens, Autrichiens... Un très beau moment de convivialité.



Lecture et fête

- **Bourse aux livres – Samedi 7 décembre 2024** : En partenariat avec la **bibliothèque municipale**, cette initiative a permis aux lecteurs de tous âges d'échanger ouvrages et découvertes littéraires.
- **Réveillon de la Saint-Sylvestre – Mardi 31 décembre 2024** : 168 adultes et 8 enfants ont célébré le passage à 2025 dans la joie. Le repas, concocté par **Le Panier Poitevin**, et l'animation assurée par un **DJ**, ont garanti une ambiance festive et dansante jusqu'au bout de la nuit.

Une randonnée entre amis - Vendredi 16 mai 2025

Enfin, la **randonnée pédestre semi-nocturne** a rassemblé **168 marcheurs**, dont **13 jeunes**, pour une boucle d'environ **10 kilomètres**. Au fil des étapes, les participants ont savouré apéritif, soupe à l'oignon, tartines et desserts, dans une ambiance conviviale et musicale. Un bel exemple de **vivre-ensemble**, sous les étoiles de Mairé.



Une belle dynamique locale

À travers cette programmation riche, diverse et inclusive, le **Foyer Rural de Mairé-l'Évescault** confirme son rôle essentiel dans la **vie culturelle et sociale du territoire**. Grâce à l'implication de ses bénévoles, à l'engagement des habitants et à la diversité de ses propositions, il tisse, année après année, **un lien fort entre culture, mémoire, solidarité et plaisir partagé**.

 *Présidente du Foyer Rural*



La Bibliothèque "Un Brin de Cosette"



Pour tous, petits et grands, jeunes et moins jeunes...

*A*utrefois une bibliothèque était un lieu où nous pouvions **emprunter des livres**. A notre époque une bibliothèque, c'est aussi et avant tout un **espace ouvert sur le monde et la culture**. A Mairé L'Évescault, nous essayons de **créer du lien et de rompre l'isolement des personnes**. L'accès est totalement **gratuit**.

1 - Les **lundis après midi** à partir de **14h30** et jusqu'à **17h30** => venez vous joindre à **ceux et celles qui jouent à la belote, au scrabble et rumikub...**

2 - Les **mardis après midi** de **14h30 à 16h30** : **atelier de conversation Française** pour les résidents étrangers mais aussi pour les français qui veulent échanger sur les différents pays d'origine. Nous accueillons des **Anglais** mais aussi des **Catalans, Néerlandais, Allemands, Australiens, Écossais, Irlandais** de la commune et hors commune... En partenariat avec le foyer rural, une soirée Écossaise a été organisée et a connu un vrai succès.

3 - Les **mercredis après midi** de **14h30 à 16h30** c'est **l'heure du conte** pour les tous petits à la demande. **Des jeux sont mis à disposition**.

4 - Les **jeudis de 14h30 à 16h30** voire plus **Apprentissage de l'anglais** => Adolphe et Izara accueillent les débutants comme les personnes souhaitant se perfectionner.

5 - le **samedi matin** Ouverture de **10h à 12h**



Partenariat avec l'école : Une fois par mois le vendredi matin, nous accueillons dans les locaux de la bibliothèque, les 2 classes de Mairé.

Quatre bénévoles racontent des histoires aux enfants, en lien avec le projet pédagogique. Nous avons également participé à des activités en lien avec l'école et les parents : les livres, les jeux de société...



Cet été sont prévues diverses animations :

Randonnées Terra aventura => découverte du patrimoine de la région

- EXOUDUN le samedi 21 Juin à 9h30 RDV bibliothèque
- Le LAMBON le samedi 19 juillet à 9h30 RDV bibliothèque
- TUSSON samedi 9 août à 9h30 RDV bibliothèque
- CHEF-BOUTTONNE samedi 30 Aout RDV Bibliothèque





Plus proches du livre, d'autres activités peuvent vous intéresser :

La boîte à livres en face de l'école : est remplie au fur et à mesure qu'elle se vide. N'hésitez pas à vous servir.

La bourse aux livres : En décembre, vous permet d'acheter pour un prix symbolique romans, BD et autres ouvrages...

Prix des lecteurs de COGNAC : Cette année, ces 4 auteurs représentent La Suisse : 4 petits livres passionnants à lire d'ici mi-octobre et nous choisirons celui que nous préférons.



Prix CROC POLAR : Prix des Lecteurs de Romans Policiers => Une sélection de 6 livres à lire avant fin octobre. Les votants attribuent des points à leurs 3 livres préférés

SÉLECTION 2025



Cosette et pause café

Le 11 juin à 18h, c'est tenu une réunion pour parler de vos livres ou de vos films « coup de cœur » ou « coup de poing », suivi d'un moment convivial.

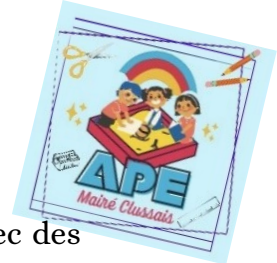
Vous retrouverez l'actualité de la bibliothèque sur sa page Facebook

N'hésitez pas à nous rejoindre => La bibliothèque est municipale, et l'adhésion est gratuite !

Alors venez lire, jouer, prendre un café, passer un moment, discuter, tout est possible, et même rejoindre l'équipe de bénévoles...



APE MAIRÉ - CLUSSAIS



Pour cette année scolaire 2024-2025, nous avons gardé la même équipe avec des nouveaux bénévoles toujours aussi motivés les uns que les autres avec beaucoup d'idées et c'est grâce à cet enthousiasme que notre association fonctionne à merveille.

Cette année, nous avons mené différentes actions : deux opérations ventes de madeleines Bijou, une après-midi Halloween, une vente de chaussettes de Noël personnalisées, une tombola de Pâques, une soirée année 80, une vente de saucissons et une tombola de fin d'année.



Ces opérations nous ont permis d'offrir aux enfants avec un spectacle « Boucle d'Or », une journée au zoo de Mervent pour les élèves de Mairé, une sortie accrobranche pour les élèves de Clussais et une kermesse de fin d'année avec des structures gonflables et divers jeux, suivie d'un repas de fin d'année à moindre coût.

Après plusieurs années au sein de l'APE, il est temps pour certains membres du bureau de laisser la place à de nouveaux parents motivés, avec de l'énergie, de la créativité et surtout de la bonne humeur. Sans l'association, il n'y aura plus de kermesse, moins de sorties scolaires...

ALORS RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE !

Les membres de l'APE



Les membres de l'APE

L'AICA Mairé-La Chapelle

*A*ssociation intercommunale de chasse agréée : une saison bien remplie pour les chasseurs de Mairé-L'Evescault et La Chapelle-Pouilloux

L'Association intercommunale de chasse agréée, regroupant les passionnés de Mairé-L'Evescault et de La Chapelle-Pouilloux, a vécu une saison 2024-2025 aussi dense que dynamique. Forte de ses 50 adhérents, elle a su conjuguer respect de la nature, régulation du gibier et convivialité à travers de nombreuses actions sur le terrain et des moments de partage entre ses membres.

Un bilan de prélèvements maîtrisé.

La saison de chasse a permis d'effectuer des prélèvements mesurés et responsables :

- 14 sangliers
- 24 chevreuils
- 50 lièvres, pour lesquels seuls deux bracelets par chasseur ont été attribués afin de garantir une gestion raisonnée des populations.

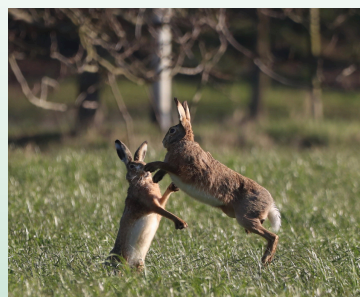
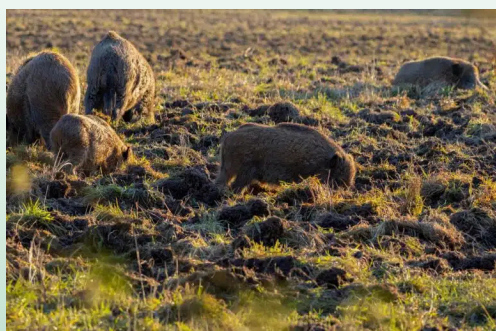
À l'horizon 2025-2026, l'association s'engage dans un nouveau plan triennal d'attribution de bracelets chevreuils, avec un total prévu de 75 bracelets répartis sur trois ans, dans le souci constant d'un équilibre durable entre la faune sauvage et son environnement.

Des manifestations variées et appréciées

Au-delà des sorties de chasse traditionnelles, l'association a également su proposer des événements fédérateurs et originaux, qui ont rassemblé adhérents, partenaires et curieux :

- Une chasse à l'aigle le vendredi 29 novembre, organisée par Gilbert qui depuis nous a quitté, a su raviver l'émerveillement face à cette pratique ancestrale peu commune dans nos contrées.
- Deux chasses à courre au renard, les 26 janvier et 22 février, qui ont permis aux participants d'assister à une démonstration de tradition et de technique.
- Une chasse à courre aux lièvres le 8 mars, toujours dans le respect des règles et de l'éthique cynégétique.
- Un loto, prévu le 26 avril, a marqué une belle journée d'échange autour de la chasse et de la ruralité.
- Et bien sûr, pour clore la saison en beauté, le traditionnel barbecue organisé le 14 juin 2025 à l'abri de loisirs de Pouilloux, moment incontournable de convivialité et de partage pour tous les membres.

L'Association intercommunale de chasse agréée confirme ainsi son rôle essentiel dans la gestion de la faune locale, tout en maintenant un esprit de camaraderie et de transmission. Une belle démonstration d'un engagement collectif au service de la nature, de la ruralité et des traditions.



INFOS LÉGALES, CE QUI VA CHANGER...

AU 1er JUIN 2025

*H*ausse des prix du tabac

Fumer coûtera plus cher à partir du 1^{er} juin. Plusieurs marques de cigarettes voient leurs tarifs augmenter.

Modification du contrôle des chômeurs :

Dès le 1^{er} juin, les règles de contrôle des demandeurs d'emploi évoluent. Désormais, vous ne serez pas automatiquement radiés si vous ne vous présentez pas à un rendez-vous avec France Travail. Le contrôleur devra examiner chaque situation au cas par cas avant de prononcer une éventuelle sanction. Cette mesure vise à rendre le dispositif plus équitable, dans le cadre de la loi pour le plein emploi. L'objectif affiché est d'augmenter significativement le nombre de contrôles, tout en tenant compte des situations individuelles.

La RATP augmente le tarif de ses amendes :

À partir du 2 juin, la RATP revoit à la hausse le montant de certaines amendes pour lutter contre la fraude. L'amende tarifaire en paiement immédiat passe de 50€ à 70€ pour les voyageurs en situation irrégulière.

En cas de paiement différé, elle grimpe à 120€, puis à 180€ au-delà de 90 jours.

Dans les bus et tramways, l'amende pour non-validation d'un abonnement augmente de 10€, atteignant 15€. Cette mesure s'accompagne d'une intensification des contrôles sur l'ensemble du réseau.

TNT : nouvelle numérotation des chaînes :

À compter du 6 juin 2025, une nouvelle numérotation des chaînes de télévision entre en vigueur. Les chaînes d'information continue, BFMTV, CNews, LCI et France-info seront regroupées entre les numéros 13 et 16 de la TNT et France 4 succédera à Canal + en 4^{ème} position.

Le retour de la météo des forêts

Avec l'arrivée de l'été, la météo des forêts fait son retour. Ce dispositif informe le public sur les risques d'incendie en forêt, particulièrement importants lors des périodes de sécheresse. Il permet aux promeneurs et vacanciers d'adopter les bons comportements pour prévenir les départs de feu.

AU 1er JUILLET 2025

Quels sont les lieux où fumer sera interdit ?

Dès le 1^{er} juillet, la cigarette sera bannie des plages, des parcs et jardins publics, des abords des écoles, des abris de bus et des équipements sportifs. Les abords des collèges et lycées sont également concernés, pour éviter que collégiens et lycéens ne fument devant leur établissement.

Arrêts de travail

L'Assurance maladie va durcir ses conditions d'acceptation des arrêts de travail. Pour être valides, à partir du 1^{er} juillet 2025, ils devront être exclusivement transmis sous un



format sécurisé. Dès le 1er juillet 2025, l'utilisation de ce formulaire sécurisé deviendra obligatoire pour tout envoi d'un avis d'arrêt de travail sous format papier.

Tous les autres formats seront systématiquement rejetés. Les scans et les photocopies, notamment, ne pourront être acceptés et seront considérés comme des faux.

Aucun arrêt de travail ne peut être obtenu sans une consultation ou une téléconsultation avec un professionnel de santé, rappelle d'ailleurs au passage l'Assurance maladie. Et en cas de téléconsultation, l'arrêt de travail ou le renouvellement d'arrêt de travail ne peut pas dépasser une durée de trois jours si le prescripteur n'est ni le médecin traitant, ni la sage-femme référente.

Éco-PTZ : ce qui va changer à partir du 1er juillet 2025

Travaux éligibles, exigences renforcées, audit obligatoire... L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) évolue cet été.

Une meilleure coordination avec MaPrimeRénov'

À compter du 1er juillet 2025, les règles de l'éco-prêt à taux zéro évoluent pour mieux s'aligner sur celles de MaPrimeRénov'. Ce prêt, accordé sans intérêt, permet de financer des travaux de rénovation énergétique dans un logement principal construit depuis plus de deux ans.

Jusqu'ici, il pouvait être cumulé avec MaPrimeRénov', mais sans nécessairement suivre les mêmes critères d'éligibilité. Ce ne sera bientôt plus le cas. En effet, les travaux financés par l'éco-PTZ devront désormais répondre aux mêmes exigences techniques que ceux éligibles à MaPrimeRénov'. **De quoi simplifier les démarches pour les particuliers.**

Cela concerne notamment deux types d'opérations :

- l'isolation thermique des murs et des parois vitrées ;
- l'installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude utilisant des énergies renouvelables.

Des critères renforcés pour les rénovations globales

Les rénovations globales sont elles aussi concernées par cette réforme. À compter de juillet, toute demande d'éco-PTZ dans ce cadre, devra être précédée d'un audit énergétique. L'objectif est clair : s'assurer que les travaux permettent une amélioration d'au moins deux classes sur l'étiquette du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Cette exigence vise à renforcer l'efficacité des rénovations et à s'assurer que les financements publics soutiennent des projets réellement performants sur le plan énergétique. Le montant maximum reste fixé à 50 000€, avec une durée de remboursement plafonnée à 20 ans. Pour le financement du reste à charge, il est tout à fait possible de se tourner vers un prêt immobilier au meilleur taux.

Une meilleure lisibilité pour les ménages

Cette évolution s'inscrit dans une volonté de cohérence entre les différents dispositifs d'aide à la rénovation. Jusqu'ici, les différences de critères entre MaPrimeRénov' et l'éco-PTZ pouvaient semer la confusion. Désormais, les travaux éligibles seront harmonisés, ce qui facilitera les démarches des particuliers et des professionnels. À noter que le cumul des deux aides reste possible, à condition de respecter les conditions d'éligibilité.



Focus Travaux !!



Accompagnons un temps Jean-Jacques et Nicolas ...

*I*ls sont partout, souvent avant même qu'on ait eu le temps de s'en apercevoir. Discrets, efficaces, toujours disponibles et souriants, Nicolas et Jean-Jacques, nos deux agents municipaux, œuvrent au quotidien pour faire de notre commune un lieu agréable, entretenu et fonctionnel. Leur présence est précieuse, leur travail, essentiel.

Des espaces verts soignés toute l'année

Tondeuses, débroussailleuses, tracteurs, taille-haies : tout au long des saisons, ils entretiennent avec soin les pelouses, massifs et haies de la commune. Arbres plantés, plates-bandes fleuries, allées dégagées, Du cimetière à la salle des fêtes, de l'espace Guitton au pigeonnier, de Cerzé à Villaret, de La Ville à Courbanay... tous les villages, tous les espaces y passent ... Ils ont à cœur de proposer un cadre accueillant pour les habitants comme pour les visiteurs. Leur souci du détail et leur sens de l'esthétique participent grandement à l'embellissement de nos espaces publics.



Bien plus que de la verdure : des missions multiples

Mais leur mission ne s'arrête pas à la nature. Travaux de voirie, réfection de trottoirs, entretien du cimetière, curage des fossés, nettoyage des évacuations pluviales... la liste est longue. Avec polyvalence et ingéniosité, ils interviennent sur l'ensemble du territoire communal, adaptant leurs compétences à chaque besoin.



Une aide précieuse dans les bâtiments communaux

Ils sont aussi présents dans les murs : travaux de peinture, réparations, aménagements dans la mairie, l'école ou encore la salle des fêtes, leur savoir-faire permet d'assurer un entretien régulier et de qualité, souvent en toute autonomie. Grâce à eux, les bâtiments publics restent accueillants, fonctionnels et sûrs.



Dans quelques temps vous pourrez d'ailleurs constater par vous même, que vous ne serez plus accueillis en mairie dans les mêmes conditions... Ce sont eux qui ont démarré les transformations !

Des hommes de terrain... et de confiance

Nicolas, Jean-Jacques, c'est aussi un binôme efficace, complice, et toujours prêt à rendre service. Leur dynamisme, leur disponibilité et leur bonne humeur quotidienne sont appréciés de tous : élus, enseignants, habitants ou associations. Leur réactivité en cas d'intempéries ou d'imprévus fait d'eux des piliers de notre fonctionnement communal.

*Le focus était "les travaux"
réalisés avec brio
par ce facétieux duo !
Mais c'est évident,
que nous sommes tout aussi content,
De l'autre duo charmant,
qui par tous les temps
vous accueille en souriant !
Dans notre solennel bâtiment...
N'est-ce pas Estelle, Elsa !*



Le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement ses employés pour leur implication constante, leur professionnalisme et leur esprit d'initiative. Grâce à eux, la commune avance, s'améliore et respire la sérénité. Une belle démonstration que l'action publique locale repose aussi sur des femmes et hommes de terrain, investis et passionnés.



Les champignons

Comme dans le dernier bulletin, zoomons un peu sur les champignons de notre commune. Avant d'ajouter deux espèces aux trois de l'an passé, rappelons à nouveau :

- La réglementation : sur une propriété privée, on doit demander l'autorisation au propriétaire du terrain, même si celui-ci n'est pas clôturé, même s'il n'y a pas de pancarte interdisant la cueillette, respecter les lieux, les panneaux s'il y en a, ramasser avec parcimonie, consulter les arrêtés préfectoraux et communaux
- On ne ramasse QUE ce qu'on consomme. On ne dégrade pas le milieu, on ne gratte pas le sol, on ne détruit pas les champignons qu'on ne connaît pas, on respecte les animaux et la végétation
- On fait TRES ATTENTION en déterminant les champignons à mettre dans son panier : si vous n'êtes pas absolument certain de votre cueillette et que vous souhaitez les faire vérifier, laissez tomber la pharmacie. Rapprochez-vous d'un spécialiste ou d'un club de mycologie si vous en trouvez un... Au final, s'il y a un doute, même un tout petit, poubelle ! Pas de risque !! car avec les champignons, ça peut être très grave.

Rappelez-vous que si vous voulez vous lancer, commencez « tout cha p'tit » ! Au début, spécialisez-vous en apprenant à reconnaître seulement quelques espèces comestibles mais aussi des espèces dangereuses. Vous étofferez vos connaissances peu à peu.

Voici ici quelques espèces communes :



Le **Rosé des prés**, *Agaricus campestris*.

Cette espèce est l'une des plus difficile à identifier ! Oui, oui. Il existe une centaine d'espèces d'agarics en France, dont plusieurs lui ressemblent, certains étant comestibles mais souvent sans intérêt, et d'autres toxiques : l'Agaric jaunissant, l'Agaric radicant, l'Agaric pintade... par exemple, sont des toxiques dits « légers ». Ils ne vous feront pas mourir, mais « léger » ne signifie pas « passer une bonne nuit quand même » :

vous allez vomir à plus d'une reprise, et les troubles gastro-intestinaux peuvent vous emmener faire un petit passage aux urgences. Donc il faut apprendre à distinguer le Rosé des prés parfaitement

Les critères de reconnaissance sont les suivants, très bien répertoriés par Wikipédia d'ailleurs :

- Chapeau blanchâtre légèrement méchuleux
- Lames tout d'abord saumon par temps humide, brunâtres par temps sec
- Lames devenant brunes à marron avec l'âge
- Anneau discret, très peu étendu, fugace, parfois même absent. **Jamais très étendu**



- Pied **obligatoirement** en forme de fuseau, **jamais en forme de bulbe**.
- Chair blanche **non jaunissante** à la coupe/grattage, **odeur douce**.

Si vous cochez tous ces critères et que vous le trouvez dans une prairie ou un pré pâturé par des vaches, des chevaux ou des moutons, alors bingo ! C'est un bon comestible qui ressemble beaucoup à l'Agaric bispore, c'est-à-dire au champignon de Paris. On peut parfois en trouver beaucoup. Ne vous gavez pas car tous les champignons du genre Agaric contiennent des molécules probablement cancérogènes dont la teneur diminue drastiquement avec la cuisson, certes, mais il est recommandé d'en manger moins de 2kg par personne et par année.

L'autre espèce de ce bulletin est beaucoup plus dangereuse bien que magnifique :

Il s'agit de l'**Amanite panthère**, *Amanita pantherina*.

Ce champignon est très commun dans nos bois, mais il est très toxique. Il ne tue pas une personne en bonne santé, mais peut être mortel pour des personnes fragiles. Les symptômes provoqués par son ingestion sont des troubles gastriques violents et des effets psychotropes dissociatifs : il s'agit d'un syndrome typique appelé « syndrome panthérinien ».



Les troubles débutent entre 30 minutes et 3 heures après consommation. Cela commence par un fort mal au ventre, mais ensuite, les troubles neuropsychiatriques arrivent juste après : d'abord, l'agitation euphorique provoqué par l'acide iboténique, puis l'anxiété, puis le délire et les hallucinations. On a parfois aussi des mouvements décoordonnés, des



fourmillements dans les membres, les pupilles qui se dilatent, des convulsions... Et ce n'est pas terminé : la phase dépressive commence : prostration et somnolence.

Cette phase est causée par un autre composé, le muscimole. Ces substances se retrouvent aussi chez l'Amanite tue-mouche (rouge à points blancs) mais sont en beaucoup plus grande quantité chez la panthère (2 à 3 fois plus).

Les troubles régressent en une demi-journée, parfois avec une amnésie rétrograde.

On s'empoisonne souvent accidentellement en confondant ce champignon avec un cousin proche : l'Amanite rougissante, comestible seulement si elle est bien cuite. Mais il arrive que des malins qui ont eu écho des effets psychotropes s'intoxiquent volontairement en voulant tester. Super futé, qu'en pensez-vous ?

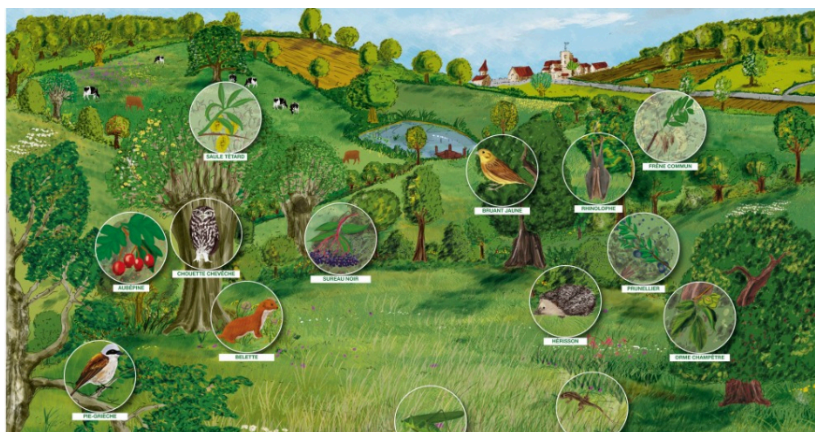


La haie d'honneur !



À Mairé-L'Evescault, les petits jardiniers de la biodiversité plantent pour la biodiversité !

Un matin de janvier, quelque part entre deux flaques d'eau et trois blagues de cour d'école, une mission verte d'intérêt public a vu le jour à Mairé-L'Evescault : planter une haie champêtre pour les générations futures... et pour les hérissons, les crapauds et autres locataires faunistiques, à plumes ou à poils !



Les élèves de l'école primaire – motivés comme jamais malgré le froid et la forte humidité !!! – ont chaussé bottes et gants, armés de pelles, d'enthousiasme, et d'un grand sens du devoir écologique. À leurs côtés : leurs enseignants, les ATSEM, des élus municipaux en habits du dimanche (version gadoue), quelques parents courageux, et surtout, un animateur de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres, porteur du projet et de bonnes graines d'idées.



Ce projet, au nom aussi original que son ambition – Nhaie'mrod (si vous avez réussi à le prononcer du premier coup, bravo) – vise la plantation, la sauvegarde et la protection des haies, arbres et bosquets dans les Deux-Sèvres. En gros, tout ce qui fait que nos paysages ne ressemblent pas à un parking de supermarché ou à la Beauce !

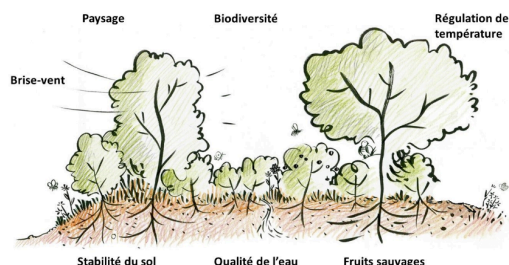
Une haie pour le climat... et pour les bêtes !

Mais attention, ici on ne plante pas n'importe quoi ! Ce sont des essences locales qui ont été choisies : celles qui ont grandi ici, résisté à la météo d'ici, et qui abritent toute une faune locale bien d'ici aussi (blaireaux, oiseaux, insectes, voire un promeneur égaré de temps en temps) : charmille, cornouiller, érable, fusain, prunelier, aubépine et autre églantier ...



Et pourquoi une haie, me direz-vous ?

Parce que la haie bocagère est une super-héroïne discrète : elle filtre l'eau, ralentit l'érosion, sert de brise-vent, d'abri aux animaux, d'ombre l'été, et de poste d'observation, aux petits naturalistes en herbe. Bref, une haie, c'est une mini-forêt linéaire avec des super-pouvoirs !



Une haie... pédagogique

Avant de planter, nos petits botanistes ont été formés à la théorie du buisson bienveillant : un album, un exposé, une intervenante passionnée de la fédération et hop ! Les enfants savaient tout sur les vertus de ces haies magiques.

Après la plantation, retour en classe pour une interprétation artistique et photographique de cette journée mémorable, que les parents ont pu découvrir avec fierté (et un brin de boue un peu partout !).

100 mètres de nature en plus

Résultat des courses (et des coups de bêche) : 100 mètres de haie plantés le long du chemin des Roumardres, un joli petit sentier rural qui profite désormais d'une nouvelle parure végétale. D'ici peu, marcheurs, promeneurs du dimanche et joggeurs courageux pourront bénéficier de l'ombre, du chant des oiseaux, et du doux bruissement des feuilles, pendant que la nature, elle, fait tranquillement son œuvre.

Merci aux élèves, aux accompagnateurs, et à tous ceux qui ont participé à cette belle aventure champêtre !

D'autres sites viendront compléter cette plantation. La haie est plantée, les racines prennent, et l'espoir pousse.



De la ville à la campagne !

Avis d'occupation imprévue ! Anecdote partagée...

En ce jeudi férié... Apéro surprise sur la terrasse (décidément !)... mais ce sont eux qui l'ont organisé : Deux serpents bien relax, sans carton d'invitation, sans chaussette, mais très à l'aise.

Ce jour-là, en fin d'après-midi, alors que nous profitions du calme, sans tondeuse, sur notre terrasse, notre regard a été attiré par un mouvement inhabituel au niveau de notre rosier grimpant. Deux grands serpents, d'environ 1,20 à 1,50 m de long, évoluaient au-dessus de nos têtes dans une sorte de danse impressionnante.

Après quelques instants de surprise _mêlés d'une pointe d'appréhension chez certain(e)s_ j'appelle un ami connaisseur, venu nous rassurer illico !

Nous avons réalisé qu'il s'agissait probablement de deux couleuvres vertes et jaunes (*Hierophis viridiflavus*), en combat rituel.

Ce comportement est typique de la période de reproduction : deux mâles s'affrontent en se dressant et en tentant de déséquilibrer l'autre, chacun cherchant à impressionner une femelle à proximité.

Des serpents inoffensifs, une chance rare

Malgré leur taille et la vivacité de leur affrontement, ces serpents sont totalement inoffensifs pour l'Homme. Leur présence témoigne d'un environnement sain. Ce fut un spectacle fascinant, que nous avons eu la chance d'immortaliser en photo et vidéo.

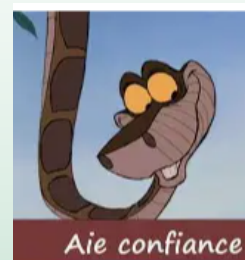
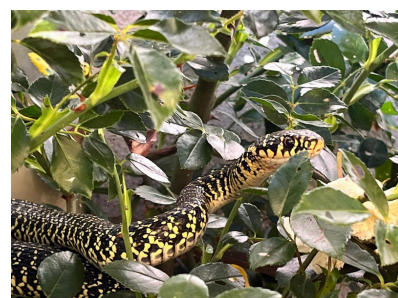
Une scène rare et précieuse

Comme c'est rassurant de voir aujourd'hui encore à quel point la nature peut nous surprendre, même dans un cadre familial. Cette rencontre nous rappelle aussi l'importance de protéger ces espèces utiles et menacées, trop souvent craintes à tort.

- Longueur estimée : entre 1,20 m et 1,50 m,
- Couleur : corps sombre avec des marbrures jaunes vives, typiques de la couleuvre verte et jaune.
- Posture : dressée, affrontement latéral, caractéristique du comportement de compétition entre mâles durant la période de reproduction (mai à juillet).

Ne pas intervenir.

Ces serpents sont protégés par la loi et par ailleurs, sont très utiles (ils mangent rongeurs, insectes...) et prennent toute leur place dans le réseau alimentaire de notre écosystème.



Votre commune adhère à **FREDON** Deux Sèvres



FREDON
DEUX-SÈVRES



**Frelons
Asiatiques**



**Souris
Rats**



Ragondins

Prix Préférentiels

**Pour la commune
et ses habitants**



**Chenilles
Processionnaires**



Corvidés



Pigeons

✉ direction@fredon79.fr - ☎ 05.49.77.16.55



Des aurores boréales chez nous !

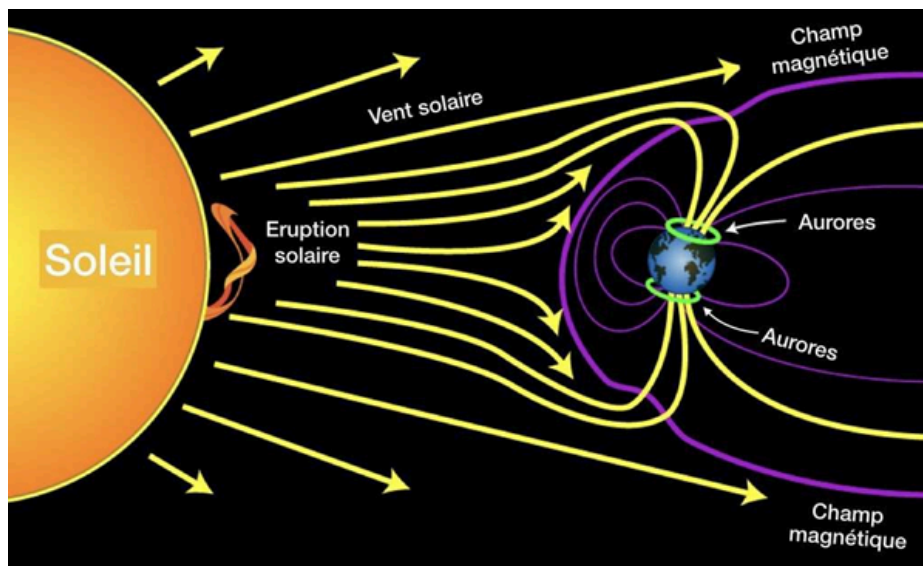
En 2024, en 5 mois, nous avons eu droit à deux nuits de toute beauté ! Du 10 au 11 mai et du 10 au 11 octobre, les aurores boréales sont descendues jusqu'à nos latitudes, et surtout elles ont été visibles à l'œil nu, ce qui est rare. Peu nombreux sont les gens qui savent qu'on peut parfois observer des aurores à Mairé. Pourtant, ça arrive. Il faut qu'il fasse nuit, que le ciel soit dégagé, regarder vers le Nord, s'affranchir de toute pollution lumineuse. Mais il faut aussi être dans la bonne période. Parce qu'en effet, il y a des périodes plus propices que d'autres pour observer ce phénomène. Explications.

Quel est ce phénomène ?

Les aurores polaires, boréales au Nord, australes au Sud, sont un phénomène lié précisément à l'activité solaire. Le Soleil est plus actif tous les 11 ans en moyenne. Durant les fortes périodes d'activité, notre étoile expulse dans l'espace une quantité de particules chargées, supérieure à ce qu'elle émet pendant les périodes de calme. Ces particules voyagent à environ 500, voire 1000 km/s

Quand elles sont émises en direction de la Terre, elles mettent entre 2 et 4 jours à nous arriver. Mais elles ne viennent pas heurter la Terre comme cela, parce que notre planète possède un « bouclier ». La Terre est un gros aimant qui forme un champ magnétique invisible, mais il permet de dévier les particules solaires. Ces particules sont réorientées vers les pôles où elles entrent dans la haute atmosphère. Elles viennent alors percuter des molécules de gaz et les exciter. Or, ces dernières doivent retrouver leur état normal et pour se « désexciter », elles émettent un photon, une particule lumineuse. On peut donc voir ces lueurs dans le ciel.

Les différentes couleurs des lumières dépendent des gaz qui sont percutés, et de l'altitude à laquelle ces gaz sont situés dans la haute atmosphère : à 1000 km d'altitude (donc très haut !), l'aurore est rouge, alors qu'à 250 km d'altitude, elle forme des draperies et des couleurs vertes.

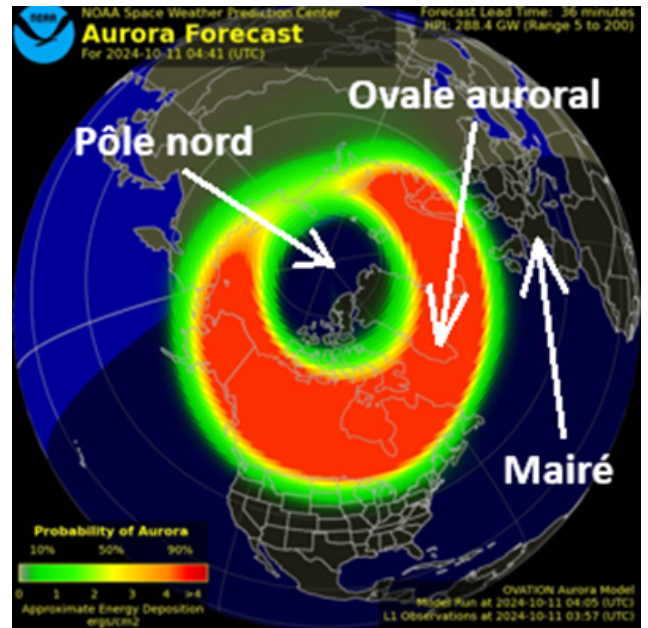


Gaz		Altitude
OXYGÈNE		Plus de 300 km
OXYGÈNE		De 100 à 300 km
HYDROGÈNE ET HÉLIUM		Plus de 100 km
HYDROGÈNE ET HÉLIUM		Plus de 100 km
AZOTE		Environ 100 km



Où voit-on les aurores boréales habituellement ?

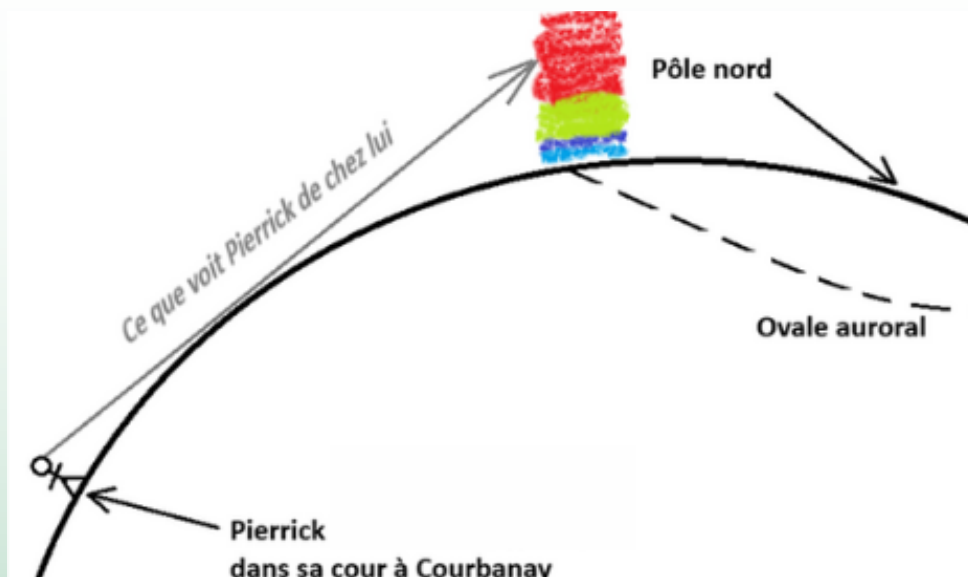
En fait, ce n'est pas exactement au pôle nord que les particules solaires chargées entrent dans la haute atmosphère. Elles entrent selon les lignes de champ magnétique en formant plus ou moins un cercle autour du pôle nord magnétique. On voit donc des aurores boréales au-dessus de nos têtes si on est situé à environ 2000 km du pôle nord magnétique (lui-même décalé d'environ 400 km du pôle nord géographique). Cette zone s'appelle l'« ovale auroral » et fait quelques centaines de kilomètres de largeur, comme une sorte d'auréole ou d'anneau suspendu et centré au Nord de la Terre. Ci-joint, c'était l'ovale auroral très large de la nuit du 11 octobre 2024.



Plus le Soleil est énervé, plus il émet de particules, plus le vent solaire qui nous frappe est puissant, plus il y aura de molécules de gaz percutées dans la haute atmosphère, plus l'ovale auroral sera large. Et évidemment, plus les aurores « descendront » à des latitudes basses.

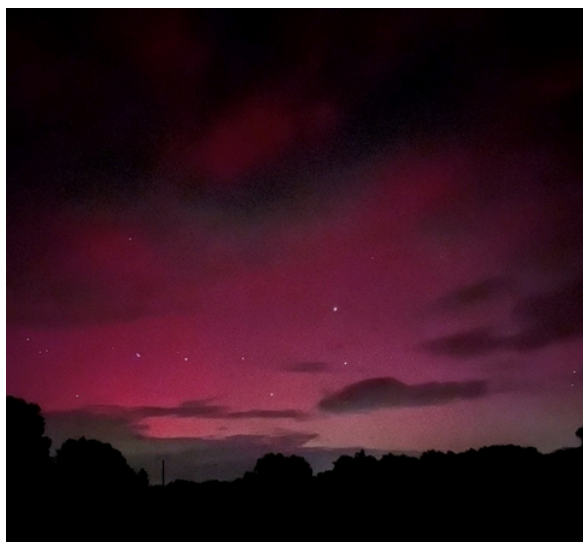
Comment se fait-il alors qu'on puisse en voir à Mairé alors qu'on est situé à 3000 km du cercle polaire ?

Pour en voir une chez nous, il faut que l'éruption de particules solaire ait été assez puissante pour que l'aurore descende assez bas en latitude. Et même si c'est le cas, à Mairé, on ne voit presque jamais de couleurs vertes, toujours du rouge, car on ne voit que le haut de l'aurore. Lorsque les aurores sont très prononcées, on peut éventuellement apercevoir du vert laiteux sur l'horizon, mais pour cela, il faut qu'il y ait eu une sacrée tempête solaire ! Par ailleurs, inutile de regarder au-dessus de notre tête à Mairé. Les aurores sont vers le Nord et ne montent guère au-dessus de 20 degrés maximum au-dessus de la ligne d'horizon.



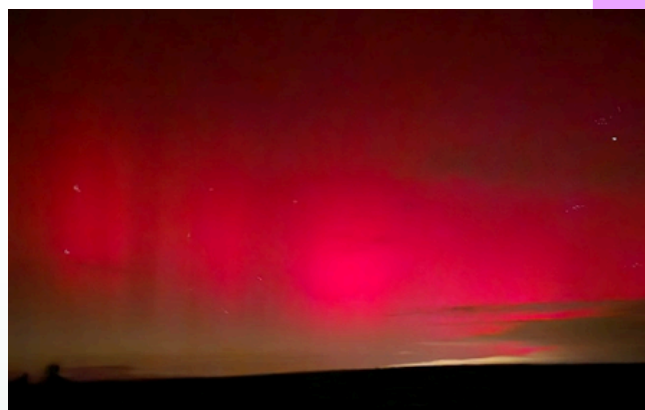
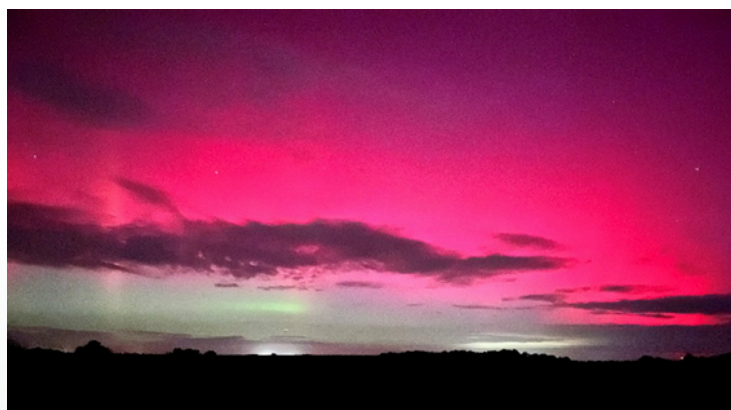
Différence entre observation à l'œil nu et en photos

La teinte rougeoyante du ciel que l'on perçoit à l'œil, est relativement tenue par rapport à ce qu'on voit sur les clichés des photographes. En effet, les photos trichent un peu : là où notre œil prend une image en temps réel, notre appareil photo va pouvoir superposer toute la quantité de lumière qui lui arrive pendant plusieurs secondes, c'est ce qu'on appelle le temps de pause. C'est pour cela qu'avec un temps de pause de 10 secondes, sur la photo on a l'impression que c'était un spectacle hyper lumineux, qui ferait presque mal aux yeux. C'est faux, c'est de la triche, il n'empêche que c'est quand même admirable !



Voilà la Grande Ourse au-dessus de Bellevue, avec des couleurs proches de la réalité visible à l'œil nu.

Ci-dessous, deux photos prises avec un temps de pause de 10 secondes dans la rivière de Mairé.



Malgré notre limite géographique, quand ce spectacle nous arrive chez nous, et que vous êtes dans le public, vous êtes privilégié : vous êtes témoins d'une des plus fascinantes beautés de la nature.





FRANCE SERVICES SAUZE-VAUSSAIS



HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 13H30 - 17H30
MARDI : 9H - 17H30
MERCREDI : 9H - 12H
JEUDI : 9H - 17H30
VENDREDI : 9H - 12H

franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**Santé, famille, retraite,
recherche d'emploi...
Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**



**Céline et Marie
vous accueillent
UNIQUEMENT
SUR RDV**

CONTACT :
05.49.07.75.22
ESPACE SALCIDO 1ER ÉTAGE
40 GRAND RUE
79190 SAUZÉ-VAUSSAIS

Suivez notre actualité sur melloisenpoitou.fr et

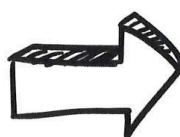


NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ

VOS BORNES D'APPORT VOLONTAIRE EMBALLAGES SE TRANSFORMENT POUR LA COLLECTE DES CARTONS



CARTONS À PLIER
AVANT DE LES DÉPOSER
DANS LA COLONNE
DÉDIÉE



Déploiement de juillet à octobre 2025





DU 1^{ER} JUILLET
AU 1^{ER} OCTOBRE

Aide à l'achat de BROYEURS À VÉGÉTAUX

1 foyer • max. 100 €

2 foyers • max. 300 €

3 foyers min. • max. 500 €

associations • max. 500 €

(dans la limite de 70 %
du montant d'achat)

Conditions d'éligibilité
et dossiers à télécharger
sur le site
melloisenpoitou.fr



AVEC MELLOIS EN POITOU,
BROYEZ DU VERT



Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.



Écoles

☎ 05 49 27 56 84 service scolaire,
transport scolaire,
(inscriptions, lignes...)
restauration scolaire

Enfance, jeunesse

☎ 05 49 27 56 84

Sports

☎ 05 49 35 13 57 base de plein air du Lambon
☎ 05 49 07 15 69 équipements sportifs couverts
☎ 05 49 07 15 69 service piscines
☎ 05 49 27 01 91 piscine Aqua'Melle

Aménagement et urbanisme

☎ 05 49 29 83 93

Tourisme

☎ 05 49 27 09 62 Pays d'art et d'histoire
☎ 05 49 27 26 98 musée de Rauranum
☎ 05 49 32 85 11 village vacances du Lambon

Service d'aide à domicile

☎ 05 49 27 80 20 centre intercommunal
d'action sociale (CIAS)
(ménage, portage de repas,
toilette des personnes âgées...)

Assainissement

☎ 05 49 29 13 16 accueil
☎ 06 83 37 57 10 numéro d'urgence
(secteurs Celles-sur-Belle, Lezay,
Melle)
☎ 06 67 01 62 45 numéro d'urgence
(secteurs Brioux-sur-Boutonne,
Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)

Environnement

☎ 05 49 27 56 79 achat de composteurs,
collecte des ordures ménagères,
collecte des encombrants,
déchèteries,
location de broyeurs

Patrimoine immobilier

☎ 05 49 07 78 42

Associations du territoire

☎ 05 49 290 290 demande de participation,
versement

Développement économique

☎ 05 49 290 290

France services

☎ 05 49 07 75 22 Site de Sauzé-Vaussais

Pour toute autre demande d'information,
merci de contacter l'accueil général au 05 49 290 290.

Pour plus d'informations :
www.melloisenpoitou.fr

Siège administratif : Les Arcades, 2 place de Strasbourg - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr